



CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BESSIÈRES

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le

05 SEP. 2023

ID : 031-213100662-20250822-CCAS202502-AR



ARRETE N° 2025 002

Du 22 août 2025

Portant

Dissolution de la Régie de recettes auprès de l'EHPAD Cécile BOUSQUET

Monsieur Cédric MAUREL, Président du centre Communal d'Action Sociale de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.1617-1 et suivants relatifs aux régies de recettes et d'avances ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.315-17 et R.123-21 ;

Vu les articles 9 et 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu la délibération n°001 du 19 juin 2020 du conseil d'administration du CCAS de la commune de Bessières, donnant délégation au maire des attributions prévues par l'article R.123-21 du CASF et l'autorisant notamment à créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 2012-01 du 5 octobre 2012 portant création d'une régie de recettes auprès de l'EHPAD Sainte-Cécile, modifiée par décisions en date des 10 décembre 2012, 06 juillet 2015 et 09 octobre 2019 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ; 02/09/2025


C. MAUREL
31300 GRENADE

Considérant qu'il convient de mettre fin au fonctionnement de la régie de recettes précitée.

DECIDE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2018, la régie de recettes auprès de la piscine municipale de Bessières est clôturée.

Article 2: La Directrice Générale des Services et le Trésorier des Vallées du Tarn et du Girou sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles.



CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BESSIÈRES

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le **05 SEP. 2023**

Bessier
Levrault

ID : 031-213100662-20250822-CCAS202502-AR

Article 3 – La Directrice de l'EHPAD Cécile BOUSQUET et le comptable public de la Trésorerie de Grenade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles.

Article 4 : Le comptable public de la Trésorerie de Grenade est chargé du recouvrement direct des recettes qui étaient jusqu'ici encaissées par la régie dissoute.

Article 5 – Copie conforme sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, à Madame la Trésorière et à Madame la Directrice de l'EHPAD Cécile BOUSQUET.

Fait à Bessières, Le 22 Août 2025

Le Président

M. MAUREL

